

REINSCRIPTIONS - INSCRIPTIONS

2026-2027

SANS RDV pour les Réinscriptions

JOURS	LUNDI 08 JUIN	MARDI 09 JUIN	MERCREDI 10 JUIN		JEUDI 11 JUIN	SAMEDI 13 JUIN
HORAIRE	17h30 - 19h30	17h30 - 19h30	10h - 12h	10h - 12h 15h - 19h	17h30 - 19h30	10h15 - 12h
LIEUX	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)	L'Accolade CHEVAIGNE	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)

SANS RDV pour les nouvelles inscriptions

JOURS	LUNDI 15 JUIN	MARDI 16 JUIN	MERCREDI 17 JUIN	JEUDI 18 JUIN	JEUDI 18 JUIN
HORAIRE	17h30 - 19h30	17h30 - 19h30	14h - 18h	16h45 - 20h	17h30 - 19h30
LIEUX	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)	L'Accolade CHEVAIGNE	L'Accolade CHEVAIGNE	1, Place du Marché SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (Accès uniquement par le pignon)

SUR RDV

Flashez le QR code suivant pour réserver un créneau sur Saint-Aubin d'Aubigné au secrétariat situé au 1, place du Marché, les 1^{er}, 2 ou 4 juin (Réinscriptions) et les 22, 23 et 25 juin (Nouvelles inscriptions) :



Flashez le QR code suivant pour réserver un créneau sur Chevaigné à l'Accolade au RDC, le Mercredi 3 juin (Réinscriptions) et le Mercredi 24 juin (Nouvelles inscriptions) :



Ou contactez le secrétariat par téléphone au 02.99.37.73.53 pour fixer un RDV.

PRIORITE : **Après le Samedi 13 juin**, les réinscriptions ne seront plus prioritaires et ne seront validées qu'en fonction des places disponibles.

AIDE A LA MUSIQUE :

CARTE SORTIR : aide possible pour les adhérents de Chevaigné et de Saint-Sulpice la Forêt.

ATTESTATION QF : - Pour les adhérents mineurs de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné : prise en charge pour un QF allant jusqu'à 1105. Merci d'apporter votre justificatif lors de l'inscription.
- Pour les habitants de Chevaigné, prise en charge sur présentation du document transmis par la Mairie (après réception de votre avis d'imposition 2024).

REMARQUES :

- L'adhésion est à régler par **chèque indépendant** à l'ordre de EMI.
- **Toute inscription sera validée après paiement complet de l'adhésion et de la cotisation.**
- 3 types de paiement proposés : * 1 chèque comptant ou 3 chèques.
* prélèvements automatiques en 8 fois. (Fournir un RIB)
* chèques vacances (avec complément chèques bancaires si besoin)

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé